

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mercredi 24 février 2010 par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil.

Sont présents, monsieur le Maire,
ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers,

Martin Lévesque
Martine Lizotte,
Serge Archambault,
Jonathan Chalifoux
Yvon Plante,
Danielle Lajeunesse,

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Est absent à l'ouverture de la séance, monsieur le Conseiller, Alexandre Saint-Jacques, lequel arrive et prend sa place à la Table du Conseil à 19h05.

Sont également présents, madame Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour agir aussi comme secrétaire de la présente séance, monsieur Marc Béland, inspecteur municipal en voirie, travaux publics, en bâtiments et environnement ainsi qu'à titre d'observatrice, madame Joscelyne Charbonneau, secrétaire administrative.

Constat de l'avis de convocation, du quorum et ouverture de la séance

Le Maire fait le constat de l'avis de convocation et du quorum et il ouvre la séance à 19:00 heures.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- Constat de l'avis de convocation et du quorum
- 1. Approbation du règlement n° 2010-01 de l'AIBR (*Règlement concernant des travaux de remplacement d'aqueduc à SASR, SCSR, SDSR, SMSR et SMDB et pourvoyant une dépense et un emprunt de 17 878 925 \$ à ces fins*)
- 2. Demande de m^{me} Audrey Villiard : autorisation pour tournage d'un court métrage dans la Municipalité de SASR à l'automne 2010
- 3. Demande d'appui au Député fédéral, m. Luc Malo : Emplois d'été Canada 2010
- 4. Période de questions
- 5. Levée de la séance

* * * * *

1. **Approbation du règlement n° 2010-01 de l'AIBR**

RÉSOLUTION 2010-02-058

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu déclare avoir lu le règlement numéro 2010-01 de l'AIBR intitulé : "Règlement concernant des travaux de remplacement d'aqueduc à Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, et Saint-Mathieu-de-Beloeil, et pourvoyant une dépense et un emprunt de 17 878 925 \$ à ces fins";

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le règlement numéro 2010-01 de la Régie de l'AIBR, règlement intitulé : "Règlement concernant des travaux de remplacement d'aqueduc à Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil, et pourvoyant une dépense et un emprunt de 17 878 925\$ à ces fins".

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2010

RÉSOLUTION 2010-02-059

2. Autorisation pour tournage d'un court métrage dans la Municipalité de SASR

Considérant la demande datée du 12 février 2010 de madame Audrey Villiard, afin d'obtenir une autorisation écrite de la Municipalité pour le tournage d'un court métrage de fiction sur le territoire de la Municipalité, à l'automne 2010, ledit document d'autorisation étant pour les fins de joindre à ses demandes de subventions au Conseil des Arts du Canada ainsi qu'au Conseil des arts et des lettres du Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu n'a pas d'objection au tournage sur son territoire municipal, du court métrage de fiction par madame Audrey Villiard à l'automne 2010, sous réserve **que** madame Villiard obtienne toutes autres autorisations des organismes publics ou parapublics, institutions ou particuliers, lesquels ne sont pas de compétence ou de juridiction de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

3. Demande d'appui au Député fédéral, m. Luc Malo : Emplois d'été Canada 2010

RÉSOLUTION 2010-02-060

Considérant la demande préparée et transmise le 18 février 2010, par notre coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, madame Geneviève Duguay, pour une aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2010 de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, demande d'aide financière à l'égard des salaires pour les étudiants qui pourront être embauchés pour le Camp de jour 2010 et pour l'entretien paysager de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve ladite demande d'aide financière telle que déposée à Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le cadre de leur programme Emplois d'été Canada 2010, laquelle demande fait partie intégrante de la présente résolution;

Que ledit Conseil demande à notre Député fédéral, monsieur Luc Malo, de bien vouloir appuyer notre demande d'aide financière auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2010 pour permettre à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu d'embaucher des étudiants à l'été 2010 pour le Camp de jour et pour l'entretien paysager.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de question(s)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

5. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 2010-02-061

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de messieurs Alexandre Saint-Jacques et Jonathan Chalifoux, la séance est levée à 19 :16 heures.

Adoptée à l'unanimité

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin, Directrice générale
et secrétaire-trésorière